



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 19 janvier 2017

### En 2017, je vote aménagement !

« *Je me réjouis que **l'aménagement** revienne progressivement au cœur des préoccupations de chacun car, pensé à l'échelle non pas DU territoire, mais DES territoires, il est un pilier essentiel de la politique du logement, dont l'application ne peut se restreindre au cœur des grandes agglomérations !* ». A l'occasion de la cérémonie des vœux du SNAL, unique organisation professionnelle exclusivement dédiée à l'aménagement, Pascale POIROT, sa présidente, appelle à voter « aménagement » en 2017 !

Préserver les atouts des territoires, donner ou redonner vie aux quartiers délaissés, offrir aux habitants un cadre de vie attractif, harmonieux, sécurisé, pérenne tout en leur assurant un logement abordable, en adéquation avec leurs ressources mais aussi avec leurs aspirations, promouvoir de nouvelles formes d'habitat, **les actions indispensables à mener pour répondre à la diversité des besoins en logements sont nombreuses.**

En 2017, candidats aux Présidentielles et aux Législatives sont alertés : le SNAL et l'ensemble de ses 300 entreprises adhérentes seront mobilisés en faveur d'une politique du logement renouvelée :

- une politique du logement renouvelée à l'échelle des collectivités, **pour mettre un terme à la segmentation artificielle du territoire ;**
- une politique du logement renouvelée pour accompagner la diversité des parcours résidentiels, soutenir l'investissement, et **pour répondre à une demande plurielle** sans opposer le locatif à l'accession, sans opposer le privé au social, sans opposer non plus le collectif à l'habitat individuel ;
- une politique du logement renouvelée **pour encourager l'initiative privée qui satisfait à une mission d'intérêt général**, telle celle qui préside à l'engagement des professionnels du SNAL ;
- une politique du logement renouvelée **pour instaurer une concurrence saine entre les acteurs**, publics ou privés ;
- une politique du logement renouvelée en faveur d'un choc de simplification réglementaire et administrative **pour accélérer les montages et favoriser en nombre les sorties d'opérations, sans en alourdir le coût ;**
- une politique du logement renouvelée enfin, pour faire vivre l'urbanisme de projet. Seule la reconnaissance de partenariats entre collectivités et opérateurs privés, au centre de systèmes d'acteurs complexes, apparaît en effet déterminante **pour assurer le financement et la qualité des projets d'aménagement, satisfaire les objectifs de développement durable et garantir une mobilisation optimale du foncier privé.**

Les bons chiffres du logement enregistrés en 2016 ne doivent pas occulter notre objectif à plus long terme : imaginer ce que doivent être les territoires et les quartiers durables de demain **et impulser une véritable dynamique de relance de l'aménagement opérationnel.**

Retrouvez, sous un format magazine original,  
l'aménagement du territoire explicité et motivé sous toutes ses formes !

[Télécharger](#)

#### Contacts presse :

Nicolas Thouvenin, Délégué Général | 06 31 52 20 78 | [nicolasthouvenin@snal.fr](mailto:nicolasthouvenin@snal.fr)

Yann Le Corfec, Directeur Juridique | 06 80 37 14 26 | [lecorfec@snal.fr](mailto:lecorfec@snal.fr)

[Syndicat National des professionnels de l'Aménagement et du Lotissement](#)

5 rue de Vienne 75 008 Paris - [www.snal.fr](http://www.snal.fr) - Tél. 01 44 20 09 10 - Fax. 01 44 20 00 79 - [contact@snal.fr](mailto:contact@snal.fr)

## A propos du SNAL :

Le SNAL, seule organisation professionnelle dédiée exclusivement à l'aménagement, regroupe 300 entreprises, majoritairement privées, réparties au sein de 14 chambres régionales. Il accompagne la profession à satisfaire une mission d'intérêt général par l'exercice d'un devoir de conseil à l'égard des élus pour participer de manière opérationnelle à l'aménagement du territoire ; préserver l'harmonie, conjurer le déclin et développer l'attractivité des territoires ; répondre à l'hétérogénéité des besoins en logement par un ensemble de solutions diversifiées.

Garant du professionnalisme et des compétences de ses adhérents, le SNAL c'est, au quotidien : un centre d'expertise sur les évolutions législatives, administratives, économiques et sociales de la profession ; un service de formation continue au plus près des problématiques des territoires ; un laboratoire dédié à l'innovation des techniques et à l'évolution des savoir-faire dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement ; un partenaire des élus locaux, des parlementaires et des pouvoirs publics.